

Notes sur les découvreurs français de l'Amérique du Nord au XVI^e siècle

Roberval, Dyel et Lhéry

Robert Le Blant

Volume 11, numéro 3, décembre 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301851ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301851ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Le Blant, R. (1957). Notes sur les découvreurs français de l'Amérique du Nord au XVI^e siècle : Roberval, Dyel et Lhéry. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 11(3), 413–435. <https://doi.org/10.7202/301851ar>

II

NOTES SUR LES DÉCOUVREURS FRANÇAIS DE L'AMÉRIQUE
DU NORD AU XVI^e SIÈCLE

ROBERVAL, DYEL ET LHÉRY

JEAN-FRANÇOIS DE LA ROQUE, SEIGNEUR DE ROBERVAL

Par suite des vicissitudes subies par les archives de Saint-Malo, les habitudes prises par Jacques Cartier dans cette ville et ses environs ne laissent guère espérer la découverte de nouveaux documents permettant de le mieux connaître. La situation est différente pour Jean-François de La Roque, seigneur de Roberval qui tenta d'exploiter militairement les découvertes du fameux pilote sur les rives du Saint-Laurent.

¹⁵ Il est très étonnant que Colomés ne dise rien de la journée du 3 mars 1791 au Port-au-Prince, où le régiment de Port-au-Prince tua Mauduit son colonel, où le gouverneur Blanchelande s'enfuit du Cap. La peur fut très vive. Mais elle était calmée assez rapidement. La lettre est un peu exaltée: 6.000 habitations dévastées en mars 1791, quelques-unes seulement.

L'origine de ce personnage dont les activités ont été très diverses a été, jusqu'ici, mal dégagée au travers de notes généalogiques regroupées dans les précieuses fiches de M. Claude de Bonnault,¹ mais demeurées assez peu concordantes, en dépit d'une tentative de synthèse² appuyée sur un brouillon issu d'un des frères de Sainte-Marthe dont la valeur probante est insuffisante.³

Sa famille était originaire d'Arzens, village du canton de Montréal, près de Carcassonne qui était autrefois le siège d'une baronnie dite de Preixan et d'Arzens,⁴ mais aussi d'une co-seigneurie vassale du roi de France sous l'hommage des Lévis-Mirepoix, comptant au moins 9 co-seigneurs vassaux des Lévis, dès le 16 décembre 1425,⁵ date à laquelle Jean-Arnaud de Cabaret, seigneur de Villarzel-Gabardés, dénombra pour 7 parties de Villesèque-Basse et 2 parties de la 9^e partie d'Arzens, la division exacte de cette 9^e partie restant inconnue.

La très importante famille des La Roque a figuré parmi les co-seigneurs d'Arzens depuis le début de la féodalité et même peut-être avant, car un Pierre de Rocha, d'Arzens, chevalier du château de Montréal, rendit hommage au vicomte de Carcassonne, Raymond Trencavel, dès 1162.⁶

En 1446, Adhémar de La Roque était déjà co-seigneur d'Arzens et de Jouarre.⁷ Un acte du 12 avril 1451 précise qu'il était d'Arzens. On trouve, ensuite, en 1460, noble Pierre de La Roque, co-seigneur d'Arzens.⁸ Nous n'avons pas pu établir à

¹ Notamment Cros-Mayrevieille, *Mémoire touchant les familles les plus anciennes de la ville de Carcassonne* (Carcassonne, 1907), inconnu à la Bib. Nat. (désormais BN); Bibliothèque particulière de M. Claude de Bonnault; *Généalogie manuscrite de la famille de La Roque*, fonds P.-G. Roy (aux Archives de Québec); *La Maison de Souillac*, s.n. d'auteur (Bergerac, 1933) 4^o Lm³ 4507, à la BN (Communication de M. de Bonnault).

² La Roque de Roquebrune, « Roberval, sa généalogie, son père et le procès du maréchal de Gié, etc. », *Rev. d'Hist. de l'Am. Française*, IX: 157 et suiv.; XIII: 126, S. des P. à la BN.

³ Fonds français, 20291, fo. 161, à la BN.

⁴ Olive, *Archives du château de Lérans* (Toulouse, 1909) 3: 254; 5: 91 et suiv., 4^o Lm³ 2758, *idem*.

⁵ *Idem.*, 3: 154.

⁶ Mahul, *Ancien diocèse de Carcassonne-Cartulaire et archives, etc., avec table* (Paris, 1885) 3: 217, 4^o Lk³ 183, *idem*.

⁷ *Idem*, 219.

⁸ *Idem*.

quelle époque cette famille s'est scindée en au moins trois branches. Les représentants de la première, qui paraît avoir été la plus importante du point de vue local, portèrent habituellement le titre de seigneur de Jouarre, lorsqu'ils ne s'attribuèrent pas purement et simplement ce surnom. Ce fief de Jouarre ou Joarrès était compris dans l'ancienne communauté de Villesèque-Basse située sur l'Arnouze, affluent du Fresquet, au dessus de Carcassonne.

On trouve, dès le 19 avril 1493, un Hugues de La Roque, seigneur de Jouarrès, à qui Jean V de Lévis donna une procuration pour aller, en son nom, prêter serment de fidélité entre les mains du sénéchal de Carcassonne.⁹ Il rendit hommage, au cours de la même année, pour la moitié du château et de la terre de Jouarre¹⁰ et fit de même en 1503.¹¹ Il était encore seigneur de Jouarres, co-seigneur d'Arzens en 1506 et 1507, lors d'une reconnaissance du lieu et terroir d'Alsonne effectuée devant Simon Pruel, notaire substitué par François Luillier, trésorier du roi de la sénéchaussée de Carcassonne.¹²

Nous ignorons si cet Hugues de La Roque fut le père de noble Pierre de La Roque, seigneur de Jouarres, le 23 octobre 1507, d'après des extraits de dénombremens fournis par François de La Roque pour les fiefs de Jouarre, Arzens et Villesèque-Basse en 1517.¹³ C'est probablement ce François de La Roque, qui, intitulé La Roche, dénombra, sous l'hommage du baron de Mirepoix, pour la quatrième partie du lieu d'Arzens, certaines terres nobles au lieu de Maserolles, sous l'hommage au roi, déclarant avoir aliéné partie de la juridiction d'Erminis, la queste du lieu de Villemoustaussou et certains fiefs à Montréal, alors qu'il était tenu pour l'ensemble ainsi énuméré de faire le service d'un archer à deux chevaux.¹⁴ Il peut aussi avoir dénombré en 1502 pour la moitié de Villesèque-Basse.¹⁵ L'interprétation de tels

⁹ Olive, *op. cit.*, 3: 253.

¹⁰ *Idem*, 255.

¹¹ *Idem*, 257.

¹² Doat 253, fo. 729, vo., à la BN, Paris.

¹³ Olive, *op. cit.*, 259.

¹⁴ Doat 252, fo. 207.

¹⁵ Mahul, *op. cit.*, 3: 210.

résumés de dénombremments n'est pas toujours facile et nous devons nous trouver en présence de plusieurs rameaux généalogiques, car un autre Hugues de Laroque, lieutenant du sénéchal de Carcassonne,¹⁶ dénombra en 1523 pour le lieu de Joarrès, partie de la juridiction et des censives d'Arzens, certains prés au terroir de Corneillan, d'autres prés à Villesèque-Basse, un fief au lieu d'Alsonne, certaines possessions et censives à Montréal, La Force, Fontaselles, La Prade, Fanjaux, la quatrième partie d'une triple juridiction en pariage avec le roi et Arnaud Boyer, sans autre précision.¹⁷ La concordance des fiefs permet de croire qu'il s'agissait de la juridiction d'Aiguesvives et que cet Hugues de La Roque fut le père d'encore un autre François de La Roque qui dénombra en 1539.¹⁸ Ce dénombrement fait en effet mention des droits du roi comprenant la triple juridiction d'Aiguesvives, tandis que ce François de La Roque était seigneur d'un fief en ce lieu et de la troisième partie de Monclar, seigneur de Joarrès, d'Asillanet, de Sabisan, de la neuvième partie de la seigneurie d'Arzens, de la moitié de Villesèque-Basse, précisant avoir autrefois possédé un fief à La Force et un autre à Alsonne sous le service d'un brigandinier à cheval.¹⁹

Une Claire de La Roque, dame de Jouarre, était encore pourvue d'une co-seigneurie à Arzens en 1573²⁰ et les sources issues de cette région de Montréal ne sont pas encore épuisées, car plusieurs co-seigneurs, ayant eu vraisemblablement part à l'effritement du patrimoine local des La Roque, sont connus, notamment, Antoine de Tournous, qui dénombra pour la moitié de la juridiction d'Arzens.²¹ De même, Pierre Boyer, dénombra pour la 4^e partie de Monclar, la 4^e partie d'un fief à Villemous-taussou par indivis avec Azemar Saroque (sic) et une métairie à Pennautier; ²² Bertrand de Cambers dénombra pour des fiefs

¹⁶ *Idem*, 209, citant Collection Languedoc, vol. 71 à la BN.

¹⁷ Doat 252, fo. 251, ro.

¹⁸ Mahul, *idem*, 209.

¹⁹ Doat 252, fo. 264, ro.

²⁰ Minutes d'Olivier, notaire d'Arzens, Etude Loup, III E, vol. 7, fo. 62 aux Archives départementales de l'Aude, à Carcassonne.

²¹ Doat 252, fo. 211.

²² *Ibid.*

à Arzens; ²³ Pontas Hebral, alias Pons Hebrail ²⁴ pour la juridiction d'Arzens, ²⁵ Arzens et Villesèque-Basse; ²⁶ Huc del Dausset pour les lieux d'Arzens, Alzonne et Jouarre; ²⁷ Hugues Rogier pour le lieu de Caux avec la triple juridiction d'Erminis et une métairie en ce lieu; ²⁸ François de Beaufort pour la moitié du lieu d'Asillanet qu'il tenait du roi avec la juridiction pour le service d'un demi-archer, l'autre moitié étant due par le sieur de Joarrès; ²⁹; Bertrand de Beaufort, en 1516, pour Asillanet; ³⁰ on trouve, aussi Jean de Cabarets, co-seigneur d'Arzens, en 1430. ³¹

Les La Roque, seigneurs de Jouarre, paraissent avoir constitué une branche indépendante de celle qui était représentée au XVI^e siècle par deux frères, Guillaume et Bertrand de La Roque, ce dernier capitaine de Cherbourg. ³²

Seigneur de Blaisins, Bertrand de La Roque était capitaine de monseigneur de La Marck, le 16 février 1511, ³³ mais, Guillaume, intitulé aussi seigneur de Blaisaing (sic) et seigneur de Plaigne, ³⁴ nous intéresse davantage, car il gratifia, suivant acte passé à Reims, le 5 mars 1630, Jean-François de La Roque, plus connu sous le nom de Roberval, son cousin germain, des terres et seigneuries d'Ury les Rethel, Poix, Saint-Souplet, ainsi que de ses droits et actions contre les représentants de la famille de Boutillac, héritiers de feu messire Phillibert et de ses frères. ³⁵

Guillaume de La Roque avait testé, avant le 9 mai 1531, en faveur de noble Nicolas Le Myr, alias de Myr, dit de Saint-

²³ *Idem*, fo. 218.

²⁴ Olive, *op. cit.*, 3: 325, Mahul, *op. cit.*, I: 61.

²⁵ Doat 252, fo. 232.

²⁶ Note 24.

²⁷ Doat 252, fo. 248.

²⁸ *Idem*, fo. 240.

²⁹ *Idem*, fo. 282, ro., Olive, *op. cit.*, 3: 224.

³⁰ Olive, *op. cit.*, 3: 234.

³¹ *Idem*, 5: 100.

³² Abbé Morel, *Jean-François de La Roque, seigneur de Roberval, vice-roi du Canada* (Paris, 1893), 5; 8° Ln ²⁷ 41651 à la BN.

³³ Pièces Originales, 2523, art. Roque, à la BN.

³⁴ Biggar, *A Collection of documents relating to Jacques Cartier and the sieur de Roberval*, Public Archives of Canada (Ottawa, 1930), 36; 8° Pa 71 (14) à la BN.

³⁵ *Idem*, 33.

Martin, seigneur de Saint-Martin, son cousin germain,³⁶ mais son héritier fut Jehan Gayrault, fils de sa sœur.³⁷

Bien que la terre de Saint-Souplet ait été située dans la commune de ce nom, canton de Beine, arrondissement de Reims, les fiefs faisant l'objet de la donation consentie au profit de Jean-François de La Roque nous conduisent vers l'est de la Champagne avec Ury les Rethel, (mauvaise lecture pour Acy les Rethel) et la seigneurie de Poix, située sur le territoire actuel de Poix-Terron, dans le canton d'Omont, arrondissement de Mézières.³⁸

Messire Phillibert était, vraisemblablement, Philbert de Boutillac qui donna un aveu, le 23 décembre 1475, pour Seuil, Arzon, Pargny, Amagin, Thugny, Poix, Barham, La Hoigne et Acy.³⁹ Ce dernier fief était situé, comme Seuil, Pargny, Resson, alias Arson, Thugny, dans le canton de Rethel. Philbert de Boutillac l'avait acquis, selon toutes probabilités, par son mariage avec Françoise d'Aguerre, dame d'Acy,⁴⁰ indication ne tendant pas vers l'hypothèse d'une alliance directe de Philbert de Boutillac avec une La Roque. Le fief d'Acy avait fait l'objet d'un dénombrement commun avec Seuil, dès le 3 juillet 1388,⁴¹ et semble avoir été important, car il comprit deux châteaux, le 20 février 1719.⁴² Jean-François de La Roque en était le seigneur, ainsi que de Saint-Souplet, le 5 mars et le 9 mai 1531. Il ne l'était plus, le 17 septembre 1539,⁴³ mais, comme Jean Le Vergeur rendit hommage pour Acy, le 7 avril 1531,⁴⁴ l'existence d'une co-seigneurie pour ce fief est certaine. Les relations de Roberval et de Jean Le Vergeur sont également établies, car Le Vergeur

³⁶ *Idem*, 35.

³⁷ Extrait d'un registre d'un parlement du 5-3-1532, *idem*, 39.

³⁸ Labande, *Trésor des Chartes du comté de Rethel*, Monaco, 1902 à 1916, (5 vol., table et t. 4: 305; 4° K 311, à la BN.

³⁹ *Idem*, 3: 305.

⁴⁰ Pièces Originales 9266, art. Le Vergeur, à la BN.

⁴¹ *Inventaire des Archives des Ardennes*, E, 172.

⁴² *Idem*, 174.

⁴³ *Idem*, 173.

⁴⁴ *Idem*.

devint seigneur de Saint-Souplet, terre qui resta au pouvoir de ses descendants.⁴⁵

La région de Carcassonne n'était cependant pas abandonnée, car la seigneurie de Blaisins, alias Blaising, paraît devoir être identifiée avec le château de Blazens, dans la commune de Plaigne, canton de Belpech, dans l'arrondissement de Castelnaudary.⁴⁶

Bertrand, Guillaume de La Roque et leur sœur ne paraissent avoir été proches parents, ni de Jacques de La Roque, ni de Jehan de La Roque, religieux de Saint-Benoît, prieur de Cherbourg, qui furent aussi cousins de Jean-François.⁴⁷ Ces derniers semblent avoir fait partie d'une troisième branche à laquelle pourrait être rattachée la célèbre Marguerite, héroïne de l'île aux Démons, si l'on admet la première version donnée par Thevet qui l'indique comme seulement assez proche parente de Roberval.⁴⁸ Cette hypothèse ne peut résulter que d'un rapprochement entre les fonctions de Jehan de La Roque à Cherbourg et l'origine de la suivante de Marguerite, Damienne, native de Normandie.⁴⁹ Le même raisonnement peut conduire au rattachement de Marguerite à la seconde branche des La Roque, puisque Bertrand de La Roque fut capitaine de Cherbourg.⁵⁰ Elle est inconciliable avec la seconde version donnée à deux reprises par Thevet, d'après laquelle Marguerite était nièce de Roberval,⁵¹ suivant une interprétation stricte. A moins de prendre le mot nièce dans un sens large, Marguerite devait être une fille de Marquise, de Charlotte de La Roque, sœurs mariées de Roberval ou d'une troisième sœur également mariée dont l'existence est seulement possible.⁵² Aucune source sérieuse n'indique que Mar-

⁴⁵ Pièces Originales 9266, art. Le Vergeur et Dossiers Bleus 662, art. Le Vergeur, à la BN.

⁴⁶ Sabarthès, *Dictionnaire topographique de l'Aude*. Casier O, à la disposition des lecteurs de la salle de Travail, à la BN.

⁴⁷ Biggar, *op. cit.*, 39.

⁴⁸ La *Cosmographie Universelle*, (2 vol., Paris, 1575), 2; 1016, G 451, à la BN.

⁴⁹ Thevet, *Le Grand Insulaire*, Fonds Français 15452, fo. 145, vo., *idem*.

⁵⁰ Cf. *Supra*.

⁵¹ *Le Grand Insulaire*, *op. cit.* et *Histoire de Deux Voyages*; Fonds Français 15454, fo. 153, vo., à la BN.

⁵² *Passim*.

guerite ait porté le nom de La Roque, mais nous croyons fermement qu'elle était religieuse étant donné la vigueur des invectives de Thevet et la sévérité de Roberval à l'encontre d'actes conformes aux lois de la nature, impunis d'après celles du royaume de France et susceptibles d'être régularisés par le mariage.⁵³

BERNARD DE LA ROQUE

Né vers 1448, car il était âgé d'environ 56 ans le 19 octobre 1504, surnommé « le Canongat » ou le « Canossat »,¹ Bernard de La Roque s'attacha au maréchal de Gié, c'est-à-dire à Pierre de Rohan, seigneur de Gié, du Verger et de Hamcomte de Marle et maréchal de France ² dont il devint le maître d'hôtel vers 1473 d'après sa propre déclaration du 19 octobre 1504. Leurs bonnes relations n'ont donc pu avoir pour origine le second mariage du maréchal avec Marguerite d'Armagnac, fille de Jacques et de Charlotte d'Anjou, sœur de Louis, union qui fit l'objet d'un contrat de mariage passé seulement le 8 juin 1503.³

Ses attaches avec le maréchal ne l'empêchèrent pas de continuer l'activité de sa famille dans la région de Carcassonne, tout au moins à partir du 1^{er} août 1489, date à laquelle il fut intitulé seigneur de Chastelrein, connétable et prévôt pour le roi de la célèbre cité.⁴ Il fut qualifié noble et connétable de Carcassonne, lieutenant du noble et puissant seigneur, le sénéchal de cette ville et de Béziers, lorsqu'il reçut, le jeudi 29 octobre 1495, le rôle des nobles et chevaliers de la sénéchaussée de Carcassonne qui avaient accoutumé de servir dans les guerres du ban et de l'arrière-ban.⁵ Le roi de France, Charles VIII, lui

⁵³ Muyart de Vouglans, *Instituts du droit criminel, Traité des Crimes*, ch. V, du Concubinage, (Paris, 1767), F 12082, 4°, à la B.N.

¹ Maulde La Clavière, *Procédures politiques au règne de Louis XII*, 1885. Documents inédits, Casier N, N° 81 à la disposition des lecteurs de la Salle de Travail de la BN, Paris.

² *Idem*, *Pierre de Rohan*, tirage à part d'une notice de l'ouvrage précédent (Paris, 1885) Ln 27 35797, à la BN.

³ *Idem*, *Procédures*, *op. cit.*, 738.

⁴ Pièces Originales, 2523, art. Roque, à la BN.

⁵ Louis de La Roque, *Annuaire historique et généalogique de la province de Languedoc*, 2^e année (1862-63), (Paris, Dentu, 1863), 77; Lc 2953 ter à la BN.

confia, suivant commission datée de Lyon, le 20 mars 1497, la tâche de réprimer les brigandages commis par les gens de guerre venus du royaume de Sicile ou d'ailleurs par delà les monts ⁶ et c'est dans ses fonctions de connétable qu'il fit procéder, au recensement de cette ville, le 27 janvier 1501.⁷ Louis XII continua de l'employer, car on le trouve commissaire ordonné par le roi pour faire les montres des gens de guerre de ses ordonnances, le 9 décembre suivant.⁸ Il fut encore intitulé seigneur de Castelren, c'est-à-dire de Castelreng, en la commune actuelle de ce nom, dans le canton de Limoux.⁹

Envoyé au château d'Amboise, vers 1502, à la place de Roland de Ploret pour y garder monseigneur d'Angoulême,¹⁰ c'est-à-dire le futur roi François I^{er}, on le trouve agissant comme procureur du maréchal de Gié au contrat de mariage passé pour ce dernier avec Marguerite d'Armagnac, le 8 juin 1503,¹¹ et comme commissaire du roi avec la même mission qu'en décembre 1501, le 25 décembre 1603.¹²

Il s'intitula écuyer, seigneur de Seuil et de Roberval, le 19 octobre 1504, lors de son interrogatoire par Christophe de Carmonne, président au parlement de Paris, au cours du procès intenté au maréchal de Gié, devant le parlement de Toulouse, sur l'ordre de la reine Anne de Bretagne.¹³

Mis en liberté à Orléans, le 24 octobre suivant,¹⁴ il était homme de guerre sous le maréchal de Gié à Granville, le 20 novembre 1505.¹⁵

Son titre de seigneur de Seuil et celui de seigneur d'Aspremont qu'il prit en rendant hommage, le 12 mars 1506, à Jean V de Lévis, seigneur de Mirepoix pour ses possessions d'Arzens,¹⁶

⁶ Morel, *op. cit.*

⁷ Mahul, *op. cit.* 5, 378, d'après Doat 54, fo. 288, à la BN.

⁸ Pièces Originales 2523, art. Roque, *op. cit.*

⁹ Sabarthès, *Dictionnaire topographique de l'Aude, op. cit.*

¹⁰ Maulde, *Procédures, op. cit.*, 71.

¹¹ *Idem*, 758.

¹² Pièces Originales 2523, art. Rocque à la BN.

¹³ Maulde, *Procédures, op. cit.*, 71.

¹⁴ *Idem*, 173.

¹⁵ *Idem*, 713.

¹⁶ Olive, *op. cit.*, 3: 258.

donnent à penser que l'installation des La Roque dans les Ardenes remontait au moins à son père. Le fief d'Aspremont était, en effet, situé dans le canton de Grandpré, arrondissement de Vouziers, département actuel des Ardennes¹⁷ et Philbert de Bouillac avait dénombré pour lui, le 9 avril 1475.¹⁸

Qualifié noble en 1512, lorsqu'il remit à noble François de La Roque certaines juridictions et censives au terroir de Villesequelande et autres lieux en contre partie de certaines possessions,¹⁸ il était encore connétable de Carcassonne le 1^{er} décembre 1513²⁰ et en 1515, année au cours de laquelle il obtint, en cette qualité, des lettres de franchise accordées par le sultan aux habitants de Carcassonne.²¹

Étant donné qu'il a été intitulé avec vraisemblance par l'abbé Morel,²² seigneur d'Arzens et d'Armissan, l'activité de Bernard de La Roque s'étendait quelque peu dans le sud-ouest car le fief d'Armissan, alias Erminsan et Hermysan se trouvait dans la commune actuelle de ce nom, canton de Coursan,²³ arrondissement de Narbonne. Il mourut, alors qu'il était lieutenant lay en la sénéchaussée de Carcassonne, avant le 14 décembre 1532, date à laquelle François I^{er} attribua cet office à Gabriel de Verzeille, écuyer, seigneur de Nizan et de Cabezac;²⁴ mais les actes passés par son fils suggèrent d'avancer la date de son décès avant le 13 décembre 1520.²⁵

On a tenté d'attribuer au connétable de Carcassonne un mariage avec Isabeau de Poitiers, fille d'Aymard de Poitiers-Saint-Vallier et de Jeanne de La Tour de Boulogne, couple bien connu,²⁶ mais une telle alliance paraît peu vraisemblable, car Bernard de La Roque aurait été, dans cette hypothèse, le beau-frère,

¹⁷ Labande, *op. cit.*, 4: 305.

¹⁸ *Idem*, 3: 535.

¹⁹ Doat 253, fo. 728, à la BN.

²⁰ Mahul, *op. cit.*, 5: 697.

²¹ *Idem*, 378.

²² *Ibid.*

²³ Sabarthès, *op. cit.*

²⁴ Olive, *op. cit.*, 3: 317.

²⁵ *Passim*.

²⁶ Du Chesne, *Histoire des ducs de Bourgogne... et des comtes de Valentinois* (Paris, 1628), 104; 4° LK² 333 bis à la BN.

non seulement de Jean V de Lévis, seigneur de Roquefort, mais encore de Jean de Lévis, baron de Charlus. Le premier contracta, en effet, une première union, le 1^{er} février 1490, avec 1491, nouveau style, avec Jeanne de Poitiers, fille d'Aymard de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier et de Jeanne de La Tour de Boulogne.²⁷ Le second épousa, le 13 septembre 1501, Françoise de Poitiers, sœur de Jeanne.²⁸ Il paraît tout aussi inutile d'avoir indiqué que Jeanne de La Tour de Boulogne aurait été en réalité la grand-mère d'Isabeau de Poitiers, car si on admettait les alliances avec les Lévis, Isabeau aurait été la petite-fille de Charles de Poitiers et d'Anne de Montlaur.

Selon des indications plus vraisemblables données par l'abbé Morel, d'après les archives du château de Roberval,²⁹ Bernard de La Roque épousa Isabelle de Poitiers, fille de Mathieu et d'Alix, alias Aloy de Popincourt, dame de Roberval, mais, c'est ici que de nouvelles difficultés commencent. Jean-François de La Roque, fils de Bernard, était bien le petit fils d'Aloy de Popincourt, dame de Roberval, qui passa des actes, avec cette qualité, les 9 novembre 1498 et 21 décembre 1513,³⁰ mais le document ne précise pas s'il s'agissait de sa grand-mère maternelle ou paternelle. Il resterait donc possible d'admettre un édifice quelque peu lézardé, grâce à l'appui duquel Bernard de La Roque aurait été le fils d'un N. de La Roque, déjà seigneur de Roberval et de N. de Popincourt,³¹ ainsi grand-mère paternelle de Jean-François.

Une hardiesse plus récente a permis de reprendre certaines indications du brouillon dont il a déjà été question, attribuant comme père à Bernard de La Roque un Beaudouin de La Roque, seigneur de Roberval et de Cury, vivant en 1461, époux de Jacqueline de Noyelles, fille de Jean, seigneur de Chastelrein.³² Une vraisemblance apparaîtrait si le brouillon utilisé ne portait « Jean de Noyelle, seigneur de Chastel ».³³

²⁷ Olive, *op. cit.*, 3 : 197.

²⁸ *Idem.*

²⁹ J. F. de La Roque, *op. cit.*, 5.

³⁰ Biggar, *op. cit.*, 538.

³¹ Nouveau d'Hozier 217, article Madailan, à la BN.

³² La Roque de Roquebrune, *op. cit.*

³³ Fonds Français, 20 291, fo. 161.

Bernard de La Roque s'est trouvé en même temps pourvu de grands parents, Gilles de La Roque, seigneur de Roberval et Chatou, marié avec Jeanne du Quesnoy, fille de Thomas, seigneur d'Aubigny, d'un frère, Odet, marié avec Marie de Chatillon, d'un neveu, autre Odet de La Roque, fils du précédent, époux de Marguerite d'Estuel. Du Chesne,³⁴ reproduit par La Chesnaye-Desbois³⁵ a signalé, en effet, le mariage d'Odet de La Roque avec Marie de Chatillon, mais la filiation de cette dernière ne concorde pas avec les indications données par le brouillon.

Dans l'état actuel des vérifications, il paraît difficile d'admettre une telle ascendance du connétable de Carcassonne, car aucun de ces La Roque n'apparaît dans les dénombremens fournis devant le sénéchal de cette ville que nous avons pris la précaution de commencer par analyser. D'autre part, Aloy de Popincourt redeviendrait grand'mère maternelle de Jean-François, conformément aux indications données par l'abbé Morel. Celui-ci a signalé dans un autre ouvrage que le fief de Roberval appartient, au moins entre 1472 et 1487, à Beuger, alias Baugeois de Popincourt.³⁶

L'existence possible d'une co-seigneurie de Roberval ne peut être écartée à priori, mais l'alliance des La Roque avec les Popincourt ne peut faire aucun doute, puisque Jean-François fut cousin de Françoise et de Jehan de Popincourt, seigneur de La Tournelle.³⁷

Le fameux brouillon paraît, en réalité, devoir être vérifié dans toutes ses dispositions, car Bernard de La Roque y est intitulé seigneur de Ruy. Or, le fief de Rhuis et Saint-Germain appartenait, le 25 mars 1497, à Guy de La Porte et, en 1508, à son fils Jean. Sans doute, il y eut, là aussi, une co-seigneurie puisqu'une partie du fief revint, avant le 12 juillet 1595 à Margue-

³⁴ *Hist. de la Maison de Chastillon* (Paris, 1621), 502; in fol. Lm³ 197, à la BN.

³⁵ C. 5, art. Chatillon, p. 371, de l'édition de 1772, à la disposition des lecteurs de la salle des manuscrits de la BN; 482 de l'éd. de 1864, à la Salle de Travail de la BN.

³⁶ *La Maison d'Avène de Fontaine et de Roberval* (Amiens, 1883), 22; 8° Lm³ 1802, à la BN.

³⁷ Biggar, *op. cit.*

rite de Fay, veuve de Louis de Madaillan.³⁸ Une confusion pourrait avoir été causée du fait que les biens des La Roque s'étendaient sur le territoire de Rhuis, à proximité de Roberval, mais Jean-François précisa aux termes d'une procuration du 19 avril 1541, qu'il était en procès avec le seigneur de Ruy.³⁹

Quoiqu'il en soit, Bernard de La Roque eut peut-être 4 enfants, 1 fils et 3 filles, certainement 3 enfants, 1 fils et 2 filles. Celles-ci intervinrent dans la succession de leur frère.

Ce dernier dont nous étudierons plus tard les actions et particularités qui le rendirent célèbre sous le surnom de Roberval, passa plusieurs actes établissant la réalité d'une ascendance originaires d'Arzens.

Bien que mal qualifié François de Rupe, seigneur de Robernaux, c'est évidemment lui qui vendit à réméré, le 4 juillet 1529, un fief noble à Villemoustaussou avec la quête annuelle de 22 livres au profit d'Arnaud Boyer.⁴⁰ Co-seigneur d'Arzens avec Philippe de Lévis-Mirepoix, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, le 12 décembre 1553,⁴¹ il obtint, le mercredi 21 juillet 1557, un arrêt du parlement de Toulouse,⁴² permettant la revente à son profit de la place du Basse et de certains fiefs de Cailhau par Pierre de Haultpol, sieur de Tegayrolles à Villeneuve et Nicolas de Luc, sieur de Salhens, tuteurs de Jehan Hélye, fils de feu Pierre Hélye, sieur de Virasol; ceci, moyennant la restitution de 1600 livres tournoises représentant le prix d'achat, 226 livres, montant des lods et ventes, le remboursement des réparations et améliorations.

Le prix n'avait pas été payé et les tuteurs étaient contraints de régler 1633 livres à Roberval ou de lui restituer, moyennant ces remboursements, les biens que Jehan de Noz devait laisser libres, moyennant la restitution de la place de Montauriol qu'il avait donnée en échange à feu Pierre Hélye.

³⁸ Abbé Morel, *Le dénombrement de la terre de Rhuis et Saint-Germain les Verberie vers 1390* (Senlis, 1884), 13; Lk 7 24 483, à la BN.

³⁹ Biggar, *op. cit.*, 272.

⁴⁰ Mahul, *op. cit.* 3: 236.

⁴¹ Biggar, *A Collection, op. cit.*, 525.

⁴² Pièce justificative, IV.

Ces noms de personnes et de lieux établissent que cette activité de Jean-François de La Roque s'exerçait dans la même région que celles de ses ancêtres.

Pierre de Hautpoul dénombra, en effet, en 1539, pour le fief de Villeneuve près Montréal,⁴³ c'est-à-dire Villeneuve les Montréal, commune du canton de Montréal et un Bernard de Hautpoul se disait co-seigneur d'Arzens, le 30 octobre 1448.⁴⁴ Cette famille est assez connue sous cette dernière dénomination et Jean de Hautpoul épousa Catherine de Chambert suivant contrat du 20 juillet 1525.⁴⁵ Chambert était le nom usuel de Bertrand de Cambers que nous avons rencontré comme co-seigneur d'Arzens et qui épousa Jeanne de Bruyères.⁴⁶

Un Nicolas Hélie dénombra pour Villarzel, la juridiction de Sanchés et le lieu de Camps,⁴⁷ commune du canton de Couiza, dans la sénéchaussée de Limoux. Arnaud Hélie fut co-seigneur de Villarzel et de Monclar,⁴⁸ Nicolas et Jean Hélie dénombèrent pour Villarzel, Vilarschaux et Sanchés.⁴⁹ Ces rapprochements donnent à penser qu'il s'agissait de Villarzel-Cabardés, commune du canton de Conques. Les vérifications manquent seulement pour Nicolas de Luc, car un Antoine et un Mathieu de Noz dénombèrent, en 1539, pour le fief de Sanchés situé en la Malepeire,⁵⁰ sur le territoire actuel de la commune de Montréal⁵¹ et la métairie del Basse, en la seigneurie de Caillau. Il s'agissait, vraisemblablement, du fief de Caillau en Bazés,⁵² dans cette viguerie de Limoux, ou Bernard de La Roque avait été seigneur de Castelreng, région voisine de celle de Montréal.

Les documents se rapportant à toutes ces familles peuvent être précieux, car la seigneurie du fief de Sanchés fut vendue en 1462 par les héritiers de Pierre de La Roque à noble Bertrand

⁴³ Mahul, *op. cit.*, 3: 331; d'après Doat, 252, fo. 226, vo, à la BN.

⁴⁴ *Idem*, 3: 219.

⁴⁵ La Chesnaye-Desbois, *op. cit.*, 10: 443, art. Hautpoul.

⁴⁶ Olive, *op. cit.*, 3: 181.

⁴⁷ Doat 252, fo. 210.

⁴⁸ Mahul, *op. cit.* 5: 51.

⁴⁹ Doat, 252, fo. 220.

⁵⁰ Mahul, *op. cit.*, 3: 331; d'après Doat, 252, fo. 226.

⁵¹ Sabarthès, *op. cit.*

⁵² *Idem*.

de Mayrevieille⁵³ qui était aussi co-seigneur de Villarzel.⁵⁴ Tout ceci ne permet pas de considérer comme certain qu'un greffier aît inscrit à tort dans l'arrêt du 26 juillet 1557 « Virasol » pour « Villarzel », car on trouve « La Vinassole », lieu dit de la ville de Narbonne.⁵⁵ Ce serait un peu loin d'Arzens, mais nous y revenons avec le dénombrement pour Montauriol⁵⁶ d'un Guillaume de Caraman qui fut aussi co-seigneur d'Arzens.⁵⁷

LA SUCCESSION DE ROBERVAL

D'après une généalogie de la famille de Madaillan,¹ Jean-François de La Roque aurait eu une sœur dont le prénom demeure incertain qui aurait épousé N. d'Arson-Boutillac, c'est-à-dire un Boutillac, sieur d'Arson ou Resson. De cette union serait issu un Jean II de Boutillac, sieur d'Arson qui épousa Hélène de L'Etendart et de ces derniers seraient nés N. d'Arson et madame de Fléchelles, c'est-à-dire, d'après les titres des Boutillac une fille de Jean de Montmorency, Seigneur de Fléchelles.² Ces indications ne concordent guère et on comprendrait mieux l'éventualité d'un mariage entre une Boutillac et un Montmorency. Cette demoiselle de La Roque aurait porté le prénom d'Hélène suivant le brouillon récemment considéré comme une découverte.³ D'après cette pièce et les généalogies de la famille de Boutillac, elle aurait épousé Gilles de Lestendart, fils bâtard de Jacques de Lestendart, seigneur de Bouillon et aurait été la femme de Jean II de Boutillac.⁴ L'inexactitude des indications concernant le mariage d'une La Roque avec Jean I^{er} de Boutillac, seigneur d'Acy et de Liancourt paraît certaine, car ce personnage épousa Françoise de Villiers, suivant contrat du 22 décembre 1529 passé devant

⁵³ Mahul, *op. cit.*, 3: 331 et 6: 197.

⁵⁴ *Idem.*

⁵⁵ Sabarthès, *op. cit.*, art. Vinassole.

⁵⁶ Doat 252, fo. 217.

⁵⁷ Mahul, *op. cit.*, 3: 219; d'après Doat 160, fo. 119.

¹ Nouveau d'Hozier 217, art. Madaillan, à la BN.

² Cabinet d'Hozier 61, art. Boutillac, *idem.*

³ Fonds français 20291, fo. 161, déjà cité.

⁴ Cabinet d'Hozier 61 déjà cité.

Percin et Gaultier, notaires à Saint Pierre le Moutier.⁵ Elle fut certainement la mère de Jean II qui bénéficia d'une donation de ses parents, le 22 janvier 1552, et fut bien le mari d'Hélène de Lestendart épousée, suivant contrat du 22 septembre suivant, passé devant Thome et Chappelain, notaires au Châtelet.⁶ Aucune confusion ne paraît davantage possible en ce qui concerne la personnalité de Jean I^{er} de Boutillac qui était, en 1550, seigneur de Mazerni, Satory, Poix⁷ et Resson⁸ ou il possédait un château seigneurial dans la commune actuelle de Pargny-Resson.⁸

La sœur la plus connue de Jean-François de La Roque est assurément Charlotte qui épousa Guillaume de Madaillan, seigneur de Montataire⁹ après le 17 juin 1526, date à laquelle ils étaient fiancés.¹⁰

De leur mariage naquirent au moins 5 enfants: 1° Louis. Il épousa, suivant contrat du 15 avril 1557 passé devant du Puy et Beaubois, notaires à Senlis,¹¹ Marguerite de Fay, sœur de Jean, seigneur de Château-rouge et racheta la terre de Roberval, les 22 février 1561 et 7 avril 1562, nouveau style.¹² 2° François. Il fut l'héritier sous bénéfice d'inventaire de son oncle Jean-François de La Roque d'après une requête présentée en parlement, le 10 février 1561, nouveau style et 1560 ancien style.^{12bis} 3° Madeleine. 4° Esther. 5° Balthazar. Il épousa, le 5 avril 1579, Anne de Guy de La Roque, suivant contrat passé devant Olivier, notaire d'Arzens¹³ et devint seigneur d'Aiguesfondes, dans le canton de Mazamet, département du Tarn. C'est dans la descendance de Louis de Madaillan qu'on trouve l'histoire de la dévolution de la terre de Roberval. Marguerite de Fay

⁵ et ⁶ Cf. Caumartin, *Recherche de la Noblesse de Champagne* (Châlons, 1673), I: art. Boutillac; Lm² 37, à la BN.

⁷ Carrés d'Hoziér, 125, art. Boutillac, à la BN.

⁸ Labande, *Trésor des Chartes du comté de Rethel*, op. cit., 4: 305.

⁹ Maurice Campagne, *Histoire de la maison de Madaillan* (Bergerac, 1900); 4° Lm³ 2554, à la BN.

¹⁰ Biggar, op. cit., 14.

¹¹ Dossiers Bleus, 414, art. Madaillan, à la BN.

¹² Biggar, *A Collection*, op. cit., 557.

^{12bis} Morel, *J. F. de la Roque*, op. cit., 24.

¹³ Etude Loup, vol. 10, fo. 191, aux Archives Départementales de l'Aude, à Carcassonne.

s'intitula dame de ce fief dans un partage du 12 juillet 1595. Son fils Jean épousa Judith de Chauvigny et son petit-fils, Isaac de Madaillan, vendit, le 30 mars 1641, la terre de Roberval à Henry de La Mothe, évêque de Rennes.¹⁴ Celui-ci la transmet à sa nièce, Charlotte-Eléonore de La Mothe-Houdancourt, duchesse de Ventadour par son mariage qui en gratifia sa fille, Anne-Geneviève de Lévis-Ventadour. Celle-ci épousa, en 1694, Hercule de Rohan, prince de Soubise qui laissa Roberval à son petit-fils, Charles-Louis de Rohan. C'est ce dernier qui vendit, suivant acte passé le 27 janvier 1784, devant Gondouin et Le Brun, notaires au Châtelet, à M^e Charles-René Davène de Fontaine, conseiller ordinaire à la Chambre des Comptes et à dame Félicité Brochant, son épouse, les fiefs, terres et seigneuries de Roberval, Rhuis, Saint-Germain en partie, le fief de Saint-Frambourg sis à Noel Saint-Martin, le fief de Bacouel, sis à Rhuis, les fiefs et biens en roture de Monvinet, Saint-Christophe, Chevreuse et de Rucourt situés à Noel Saint-Remy, le fief de Poussemie, situé à Saint-Germain, le tout en la province de l'Île de France, en plus grande partie dans le bailliage de Senlis et le surplus dans le bailliage de Crépy en Valois.¹⁵

Marquise de La Roque, autre sœur de Roberval et veuve de N. de Fumerolles,¹⁶ fut chargée, le 19 août 1541, de conserver les biens et papiers de son frère pendant son absence. Elle acheta, le 26 mai 1542, à Pierre Cullot, marchand de Verberie, 10 sols de surcens à prendre sur un habitant de Rhuis,¹⁷ mais sa résidence habituelle paraît avoir été en Languedoc, où elle dénombra pour le lieu de Pradelles et le fief de Bonpas au terroir d'Ayguevives, sous le service d'un homme à pied.¹⁸

Prenant en septembre 1566, devant le notaire d'Arzens les titres de dame de Roberval et d'Arzens en partie,¹⁹ elle s'intitula

¹⁴ Campagne, *op. cit.*, 104.

¹⁵ Chérin II, art. Avène, à la BN et pour cette famille, Chaix d'Estange, *Dictionnaire des Familles Françaises* (Evreux, 1904) 2: 122; Lm¹ 164 (2) à la BN.

¹⁶ Biggar, *op. cit.*, 273.

¹⁷ Morel, *J. F. de La Roque, op. cit.*, 21.

¹⁸ Doat 252, fo. 329, vo., à la BN.

¹⁹ Minutes d'Olivier déjà citées, reg. 2, fo. 418, aux Arch. Dép. de l'Aude.

dame de Pradelles pour passer l'arrentement d'un moulin en décembre suivant,²⁰ possédait un château dans la région en mai 1570,²¹ vendit les droits seigneuriaux de Pradelles, le pénultième de mai 1573²² et donna une procuration, le 7 mars 1577, à son neveu, Balthazar de Madaillan pour la discussion des biens de son frère Jean-François.²³ Elle s'intitula dame de Pradelles, Arzens et Hermenys, le 28 septembre 1578, aux termes d'une autre à sa nièce, Marguerite de Fay, veuve de Louis de Madaillan, seigneur de Roberval²⁴ pour assister devant le bailli de Vitry en Artois à la discussion ordonnée par le parlement de Toulouse des biens de Jean-François indiqués par elle à Marguerite de Banis, au fils de cette dernière, Pierre Boyer, sieur de Monclar, à Pierre et Maurice Saptés et tous autres mentionnés par les arrêts du parlement de Toulouse en veillant à ses intérêts. Marquise de La Roque prit les mêmes titres à l'occasion d'une autre procuration²⁵ donnée, le 3 octobre suivant, à son serviteur, Bernard Pagès pour signifier le pouvoir au profit de Marguerite de Fay à Marguerite de Banis et à son fils, Pierre Boyer, seigneur de Monclar. La signification précisait que la procédure résultait d'une requête introduite par eux. Ces personnages devaient la toucher d'assez près, car Marguerite de Banis était la fille héritière de M^e Michel Banis, sieur d'Herminis, avocat du roi au siège présidial de Carcassonne. Si l'ortographe d'Herminis est exact, il s'agirait d'un hameau de la commune de Carcassonne²⁶ pouvant avoir été en co-seigneurie avec Marquise de La Roque. D'autre part, Marguerite de Banis avait épousé un autre Pierre Boyer, juge-mage de Carcassonne, lui-même fils d'Arnaud Boyer, juge de Carcassonne et de Villesèque²⁷ qui avait acheté à Jean-François de La Roque, un fief noble à Villemoustaussou, commune du canton de Conques.²⁸ Marquise de La Roque décéda

²⁰ *Idem*, reg. 3, fo. 498.

²¹ *Idem*, reg. 5, fo. 140.

²² *Idem*, reg. 7, fo. 45.

²³ *Idem*, reg. 9, fo. 18.

²⁴ *Idem*, fo. 144, vo., P. Justificative II.

²⁵ *Idem*, reg. 10, fo. 149, P. Just. III.

²⁶ Sabarthès, *op. cit.*

²⁷ Mahul, *op. cit.*, 3: 236.

²⁸ *Supra*.

avant le 20 octobre 1580, date à laquelle son neveu Balthazar de Madaillan s'intitule son héritier.²⁹ Anne de Madaillan, fille de ce dernier, épousa Josué d'Alba, sieur de Peyrecave. C'était un protestant, partisan de Rohan qui revint au respect de l'obéissance due au roi et cela lui valut le bénéfice d'un arrêt du parlement de Toulouse du 12 juin 1625, ordonnant aux consuls d'Arzens de lui prêter main-forte.³⁰ La plus grande partie de cette seigneurie lui était échue³¹ et de son mariage avec Anne de Madaillan, naquit Françoise d'Alba qui se maria, le 16 février 1635, à Montréal, avec Alexandre de Bruet, sieur de Lagarde, gouverneur de Tonneins.³²

ADRIEN DYEL, SEIGNEUR D'ENNEVAL

D'après le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-Desbois,¹ un membre de la famille Dyel, de très ancienne noblesse normande, aurait participé à une expédition au Canada. Il s'agit d'Adrien Dyel, seigneur d'Enneval, fils de Louis I^{er} Dyel, seigneur de Calleville et d'Enneval, vivant vers 1520 et de Marie Hubert. Pour une affaire d'honneur qui lui serait arrivée en 1541, cet Adrien Dyel serait passé au Canada où il aurait commandé un corps de troupes et donné des preuves de sa valeur en se distinguant beaucoup à la conquête de cette partie du Nouveau-Monde en 1545. Ce même personnage se serait encore distingué dans une armée navale qui fut levée pour des expéditions importantes.

Ce petit roman-feuilleton mal construit a été tiré à peu de chose près du « Mémoire généalogique de la maison de Dyel en Normandie, dans la paroisse de Saint-Aubin de Calleville, au pays de Caux, proche Saint-Valéry en Caux, vicomté de Caudexbec, généralité de Rouen, contenant, en général, les preuves de l'ancienne noblesse de cette illustre maison » conservé au Cabinet

²⁹ Minutes d'Olivier, déjà citées, reg. II, fo. 81, vo.

³⁰ Olive, *op. cit.*, 3: 459.

³¹ Mahul, *op. cit.*, 3: 219.

³² Campagne, *op. cit.*, 87 et suiv.

¹ T. 5, art. Dyel, p. 754 de l'édition de 1772, à la disposition des lecteurs de la salle des manuscrits à la BN.

des Titres de la Bibliothèque Nationale à Paris.² Ce document, produit à l'appui des prétentions de la famille Dyel, a été renforcé par une affirmation anonyme d'après laquelle il n'était rien avancé dans ce mémoire qui ne fût fondé et appuyé sur de bonnes pièces et sur l'Histoire. Ces dernières indications doivent être interprétées en ce sens que le mémoire généalogique, comme la plupart des travaux de ce genre, fut établi à l'aide de documents non produits et de renseignements tirés d'historiens non cités. C'est peut-être par naïveté que l'auteur a omis de confondre les fondements tirés de bonnes pièces et ceux tirés de l'Histoire. Il apparaît immédiatement que le généalogiste a commis une erreur chronologique en signalant une expédition au Canada en 1545 et une imprécision regrettable en omettant d'indiquer si la levée de l'armée navale avait coïncidé avec une tentative d'installation sur les rives du Saint-Laurent, ainsi qu'il serait possible de le comprendre au cours d'une lecture un peu rapide. Nous avons, cependant, trouvé dans les dossiers généalogiques concernant la famille Dyel à la Bibliothèque Nationale³ et aux Archives de France⁴ des copies d'un document établissant qu'Adrien Dyel fit effectivement partie des gentilshommes que Roberval engagea pour son expédition en Nouvelle-France. Il est nécessaire de rappeler qu'elle fut effectuée au cours des années 1542 et 1543 pour prendre fin avant le 11 septembre de cette dernière année, date à laquelle Roberval chargea Paul Dauxilhon⁵, seigneur de Sauveterre, d'aller désarmer ses navires à La Rochelle.⁶ Ces copies sont celles d'une attestation donnée par Roberval, lui-même, le 14 juin 1541, aux termes de laquelle il certifiait qu'Adrien Dyel, écuyer, seigneur d'Enneval, natif de la paroisse de Calleville en Caux, alors en fuite pour certaines causes sus-

² Nouveau d'Hozier 118, article Diel, fos. 43 et suivants.

³ Nouveau d'Hozier, déjà cité, Nelles Acq. fr: 9324, art. Dyel, fo. 69, à la BN.

⁴ Nous avons adopté l'orthographe qui paraît avoir été admise par la famille à l'époque moderne, Cf. Lainé, *Archives de la Noblesse*, I: 2, généalogie de la famille Dauxilhon (Paris, 1828); 8° Lm¹ 56, à la BN.

⁵ Biggar, *A Collection, etc., op. cit.*, 475.

⁶ La copie du Nouveau d'Hozier 118 porte cependant « seigneur de Rocherval » pour « seigneur de Roberval », ce qui explique certaines hésitations de Margry.

ceptibles d'entraîner une longue peine de prison, était venu se rendre à lui. Il s'agissait pour Dyel d'aller volontairement au service du roi comme lieutenant général de l'armée commandée par Roberval aux fins d'effectuer l'expédition et voyage ordonné par le roi à destination des îles de Canada, Ochelagua, etc. Roberval avait reçu Adrien Dyel, en cette qualité de lieutenant général, après serment prêté en ses mains et celles de Thibault Dubot, écuyer, sieur du Bot, commissaire pour Roberval. En conséquence, ce dernier enjoignait aux gens de justice de ne porter aucun dommage à Dyel, tant en son corps qu'en ses biens. L'original, scellé des armes de Roberval, fut signé par lui ainsi que par du Bot et le texte présente toutes les apparences de l'authenticité, car les titres de Jean-François de La Roque sont exacts ⁷ ainsi que le rappel des commissions et vouloir du roi.⁸ Le document ne précise pas la nature de l'infraction commise par Adrien Dyel, mais il s'agissait bien d'un meurtre, car les biens de Louis Dyel, père d'Adrien, passèrent directement à son petit-fils Simon, parce qu'Adrien Dyel, père de ce dernier, avait tué un gentilhomme de son voisinage.⁹

Adrien Dyel est, au demeurant, un personnage assez bien connu : effectivement fils aîné de Louis Dyel, écuyer, originaire de la paroisse de Calleville, il se présenta, le samedi 8 juillet 1536, muni d'une arquebuse pour assurer le service du roi en son ban et arrière-ban ⁹ et donna une procuration, le 24 mai 1541 pour faire émanciper Simon, Nicolas I^{er} et Nicolas II Dyel, ses fils.¹⁰ L'attestation donnée par Roberval est confirmée par une commission du roi en date du pénultième jour de juillet 1541, ordonnant la mise en liberté d'Adrien Dyel,¹¹ mais ce dernier ne figure point parmi les gentilshommes qui accompagnèrent Roberval et dont les noms ou surnoms sont connus. Une difficulté se présente sur le droit que pouvait avoir Roberval de se l'adjoindre,

⁷ Biggar, *op. cit.*, 178, 199 et suiv.

⁸ Dossiers Bleus, 236, art. Dyel, à la BN.

⁹ Nouveau d'Hozier 118, déjà cité, fo. 10, vo.

¹⁰ Acte reçu par Robert Le Couteux et Michel des Isles, tabellions de la vicomté de Caudebec, *idem*, fo. 50, vo.

¹¹ *Idem*, fo. 14.

car il n'avait pas été condamné,¹² tandis qu'un troisième document est assez obscur, bien que figurant dans les preuves contrôlées de la noblesse de Jean-Jacques Dyel d'Enneval.¹³ D'après la mauvaise analyse d'une pièce judiciaire, Roberval aurait, le 1^{er} août 1541, donné défaut à notre homme Adrien Dyel, écuyer, appelant de l'emprisonnement de sa personne à la requête de François Le Bas dans les prisons de Vallemont. Il aurait été ordonné que Le Bas serait encore ajourné et l'acte aurait été signé par un sieur Boyer. Nous pensons, en définitive, que Dyel fit partie du voyage en la Nouvelle-France, car son père se présenta pour le ban et l'arrière-ban du bailliage de Caux, le 15 avril 1542. Il déclara devoir en être exempt par suite de son âge et du service qu'Adrien Dyel, son fils aîné, rendait au roi. Il est exact, comme on le trouve dans le dictionnaire de La Chesnaye-Desbois, qu'Adrien Dyel épousa une certaine Jeanne Le Breton, car cette personne fut qualifiée sa femme lorsqu'elle effectua un retrait de rente, le 11 juin 1545 ;¹⁴ d'après le même ouvrage, notre héros aurait été en 1546, à la tête d'un corps de troupes au secours de Boulogne assiégé par les Anglais et on l'aurait chargé, en 1551, d'aller conduire la reine Marie d'Écosse en Angleterre sous le nom de baron de La Garde.

Les documents généalogiques permettent de rectifier et de compléter quelque peu ces aventures d'Adrien Dyel. La participation aux actions d'une armée navale est établie, mais pour une opération différente du voyage en Nouvelle-France. D'après un certificat délivré, le 2 novembre 1545, par un capitaine Chavoignon, commandant pour le roi le galion le Saint-Jean,¹⁵ Adrien Dyel avait fait deux voyages durant les deux dernières années de mer et donné des preuves de sa valeur. Il s'agirait des campagnes des années 1544 et 1545, vraisemblablement de l'expédition d'Antoine Escalin des Aimars, baron de La Garde, nommé, le 23 avril 1544, chef et capitaine de l'armée du Levant,¹⁶

¹² Biggar, *A Collection, op. cit.*, 200.

¹³ Nouveau d'Hozier 118, déjà cité, fo. 97, vo.

¹⁴ *Idem*, fo. 9.

¹⁵ Nouveau d'Hozier 118, déjà cité, fo. 14, vo.

¹⁶ Gaillard, *Histoire de François I^{er}* (éd. de 1769) 6: 431; 8° Lb³⁰ 6 A, à la BN.

qui passa, en 1544, de la Méditerranée dans l'océan, pour rejoindre au Havre, avec 25 galères, l'amiral d'Annebaut et tenter de conquérir l'Angleterre.¹⁷ Ces opérations sont sans incidence sur une participation de Dyel à l'expédition canadienne, puisqu'il était déjà absent pour le service, le 15 avril 1542, veille du jour où Roberval mit à la voile de La Rochelle.¹⁸

Le certificat donné par un général de l'armée du Boulonnais, le 11 juin 1546, atteste, d'autre part,¹⁹ que Dyel avait mené 2,000 hommes en Picardie au secours de Boulogne assiégé. Il s'agit des événements qui précédèrent la prise de Boulogne par l'armée d'Henri VIII, le 14 septembre 1544²⁰ et qui sont contemporains de l'action d'Escalin.

On doit considérer, par contre, comme antidaté, un certificat du 5 novembre 1541 délivré par un sieur de La Montagne, capitaine d'un navire, envoyé pour la conduite de la reine d'Écosse.²¹ Cette pièce atteste que Dyel commanda les cent gentilhommes qui accompagnèrent cette princesse sous la charge du baron de La Garde; mais Marie Stuart partit seulement de Calais, le 15 août 1561, et l'expression « sous la charge du baron de La Garde » ne signifie pas qu'Adrien Dyel ait pris ce surnom. Notre héros vivait encore le 20 février 1569, date à laquelle il passa une vente comme père et procureur de son fils Simon.²² Son petit fils, Pierre Dyel de Vaudroque qui épousa Adrienne de Belain, fut le père de Jacques Dyel du Parquet, neveu et successeur de Belain d'Esnambuc à La Martinique.

ROBERT LE BLANT

(à suivre)

¹⁷ La Roncière, *Histoire de la Marine française*. III: 416; 8° Lf 69 80 à la BN.

¹⁸ *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542* (Québec, 1843), 91; LK 127 18, à la BN.

¹⁹ Nouveau d'Hozier, déjà cité, fo. 14, vo.

²⁰ La Roncière, *Histoire de la Marine*, *op. cit.*, III: 407.

²¹ Nouveau d'Hozier 118, fo. 97, vo.

²² Dossier Bleus 236, art. Diel, à la BN.